



COMMUNIQUE

13/05/2013

Un modèle de charte du contribuable pour promouvoir plus d'équité en matière de taxation à travers le monde

Trois organisations professionnelles représentant plus d'un demi-million de conseils fiscaux à travers le monde ont établi un Modèle de Charte des droits et responsabilités du Contribuable. Ce modèle se veut la référence de ce qu'un bon système fiscal devrait contenir à cet égard.

L'association des Conseils Fiscaux d'Asie-Océanie (The Asia-Oceania Tax Consultants Association (AOTCA)), la Confédération Fiscale Européenne (CFE) et la Société des Praticiens en matière de Trusts et de Succession (Society of Trust and Estate Practitioners (STEP)) ont collaboré pour développer le Modèle de Charte, dont les dispositions sont tirées d'une enquête sur les droits et responsabilités des contribuables dans 37 pays, représentant, collectivement, plus de 73 % du PIB mondial.

Le but primordial de la Charte est de servir, en temps utile, de modèle qui peut être adapté et utilisé par les Etats pour couler sous forme de loi, la base en vertu de laquelle les obligations des contribuables vis-à-vis de l'Etat sont contrebalancées par leurs droits.

Le large processus de consultation actuellement lancé au niveau mondial vise à susciter des réactions sur la version provisoire du Modèle de Charte du Contribuable, afin de l'affiner et d'établir une version finale qui reflète un consensus global.

Le rapport préliminaire a été envoyé aux Ministres des Finances et aux Secrétaires d'Etat aux Finances des pays qui ont participé à l'enquête, de même qu'aux institutions de l'Union Européenne, à l'OCDE, au Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale des Nations Unies, à la Banque Mondiale, au FMI et à d'autres parties prenantes intéressées.

Mike Cadesky, Vice-président de STEP et co-auteur du rapport fait remarquer que : "Alors que les administrations fiscales demandent typiquement une coopération grandissante de la part des contribuables, elles perdent souvent de vue l'importance de savoir si les contribuables et les conseils fiscaux pensent que le système fiscal est, de manière générale, juste». Ce rapport relève qu'il n'est pas suffisant d'appliquer uniquement des sanctions pour



que les contribuables se conforment à la législation et qu'un système fiscal perçu comme étant juste, résulte en des niveaux de conformité plus élevés, de manière générale.

Monsieur Ian Edward Hayes, Vice-président de la CFE et co-auteur du rapport a pour sa part indiqué que : "Actuellement, il est exigé des contribuables qu'ils soient transparents pour leurs affaires fiscales. Une législation simple et claire constitue une première étape dans la poursuite de cet objectif. En entamant la recherche de systèmes fiscaux adaptés aux exigences et contraintes du 21^{ème} siècle, nous devons accepter que la transparence, la clarté et la simplicité ne fonctionnent que dans un environnement dans lequel les contribuables sont traités selon le principe d'égalité. Les Etats en seront assurés lorsque chacun d'eux aura adopté une charte du contribuable».

David Russell, Conseil Honoraire de l'AOTCA et co-auteur du rapport a déclaré que : « En l'absence d'un équilibre approprié entre les autorités fiscales et les contribuables, la confiance essentielle requise pour une application efficace de la législation fiscale continuera de s'éroder. La référence à un document, qui parle d'une seule voix, en unifiant de la sorte une large majorité de la profession fiscale à travers le monde, sera d'une grande aide pour les économies émergentes de la région d'Asie-Océanie, au fur et à mesure de leur croissance. ».

Le rapport complet est disponible à l'achat sur [Amazon](#)

FIN

Notes pour les Editeurs :

Pour plus d'informations et pour organiser des interviews avec les auteurs de la Charte, prière de prendre contact avec Scott Devine : +44 (0) 20 7340 0529, scott.devine@step.org ; Rudolf Reibel: +32 (0) 2 761 0091, rreibel@cfe-eutax.org ; Noel Rowland +61 (0) 2 8223 0000, marilynpartridge@taxinstitute.com.au

A propos des organisations auteurs du rapport :

AOTCA

La formation d'AOTCA en 1992 est à attribuer largement à l'existence de son organisation sœur, la Confédération Fiscale Européenne (CFE), fondée en 1959 comme une organisation représentant les intérêts des conseils fiscaux dans les Communautés Européennes.

En tout, AOTCA représente plus de 330 000 professionnels de la fiscalité dans la région Asie-Océanie.

Les membres de l'AOTCA se réunissent chaque année, à tour de rôle, dans les Etats auxquels appartiennent leurs membres. Des problématiques d'intérêt mutuel sont discutées et des



séminaires sont conduits par des conseils fiscaux connus sur le plan international pour leur expertise sur des sujets choisis.

L'AOTCA est également observateur invité lors des réunions annuelles du Groupe d'Etude sur la Fiscalité et la Recherche (Study Group on Asian Taxation and Research (SGATAR)), une organisation représentant les diverses administrations fiscales de la région.

CFE

La CFE représente 33 organisations professionnelles nationales de 25 pays européens, dont 21 sont des Etats Membres de l'Union Européenne, comptant plus de 180 000 conseils fiscaux individuels. C'est une association internationale sans but lucratif de droit belge, basée à Bruxelles et dont le Secrétariat Général est à Berlin.

La CFE organise régulièrement des conférences sur des sujets techniques, en particulier le Forum Fiscal Annuel de la CFE (CFE Forum) qui se tient à Bruxelles et la Conférence des Affaires Professionnelles.

La CFE fut la première, en 2008, à adopter l'idée d'une charte du contribuable, en choisissant ce sujet pour son « CFE Forum ».

Une vue d'ensemble du sujet – et une analyse des chartes du contribuable existantes ainsi que d'autres textes légaux d'où des droits du contribuable peuvent être tirés – fut considérée comme digne d'intérêt pour être incluse dans le livre édité par la CFE, en septembre 2009, à l'occasion de son 50^{ème} anniversaire

STEP

STEP est l'association professionnelle internationale des praticiens traitant des problèmes de succession et de planification successorale, ainsi que des aspects fiscaux qui s'y rapportent. STEP œuvre, vis-à-vis du public en général, en vue d'aider à la compréhension des problèmes auxquels les familles doivent faire face dans ce domaine et promeut la formation et l'application de normes professionnelles de haute qualité parmi ses membres.

STEP compte 18 000 membres répartis à travers 80 juridictions, venant d'un large éventail d'horizons professionnels et incluant des avocats, des experts-comptables, des spécialistes des trusts et d'autres praticiens. La fiscalité est au centre des intérêts de la plupart des membres de STEP. Les membres de STEP aident les familles à planifier leur futur, en se spécialisant dans une large gamme d'activités, depuis la rédaction d'un testament assez simple, jusqu'au traitement de problèmes plus complexes se posant à des familles sur le plan international, ou la protection des personnes vulnérables, les entreprises familiales et les problématiques propres aux actions philanthropiques.